

PARIS (MPE-Média) – L'Union des Industries Chimiques (UIC) françaises a répondu au début de l'été à Bruxelles qu'elle souhaitait plutôt « qu'un accord international sur les ETS et le prix du CO2 soit recherché », plutôt que de voir remettre en question les règles édictées à la fin 2012. Explications.

L'Union des Industries Chimiques (UIC) s'était entendue avec ses membres l'an dernier pour pouvoir affirmer que l'industrie chimique française était prête à réduire à nouveau ses émissions de gaz de 20% à l'horizon 2020, en plus de l'effort déjà réalisé de 50% de baisse de ses émissions antérieures à 1990. Aussi l'UIC a-t-elle déploré au début de l'été que le calendrier d'application du programme des ETS (Emissions Trading System, ou système de quotas de CO2 à un prix fixé) soit modifié avant même que ces nouvelles données soient appliquées.

« Il y a eu des benchmarks dans chaque pays d'Europe. Site par site, nous voyons qui a mis en place une réduction des émissions. Nous voyons soit une courbe en « S », vertueuse, soit une courbe plate pour les moins vertueux », nous explique M. Philippe Prudhon, l'un des dirigeants de l'UIC à Paris.

Les industriels français ont investi pas moins de 200 millions d'Euros pour faire baisser de près de 4Mt leurs émissions de CO2 : « le report de l'entrée en jeu des quotas de CO2 nous semble contraire à l'intérêt de tous, soit on dit que c'est une taxe et on sort des ETS soit on respecte le programme fixé. Nous pensons que l'Union européenne doit montrer l'exemple, mais que l'Europe ne doit pas payer pour les autres régions du monde. Raison pour laquelle nous avons dit à Bruxelles qu'un accord international doit être recherché », poursuit M. Prudhon.

Delta de prix du gaz entre UE et USA

L'UIC préférerait donc que des discussions reprennent avec Bruxelles pour l'après 2020 sans remise en question du programme des ETS, d'autant que dans la période en cours, « le delta de prix du gaz est très important entre les Etats-Unis et la France, avec un taux multiplicateur de 3, qui fait que toute addition de contrainte pour les entreprises joue dans le mauvais sens », explique M. Prudhon.

En effet, les chimistes payent le gaz deux fois, une fois pour sa composante source d'énergie et une fois en tant que matière à transformer : « là, on débouche tout droit sur le dossier et le débat du gaz de schiste. On parle de précarité énergétique mais on s'interdit d'aller voir et on ne peut plus discuter, du coup », conclut M. Prudhon.

Raison pour laquelle l'UIC s'est dite prête à en parler directement avec Bruxelles et avec ses homologues européens.

Christophe Journet

La lettre et le site
Des Matières premières
et de L'Energie



www.mpe-media.com